

ENSEMBLE, POUR LA
CULTURE AU SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN

AOÛT 2022

CULTURE

2022

Recommandations électorales de Culture
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Élections provinciales du Québec 2022

culture
Saguenay-Lac-Saint-Jean

REMERCIEMENTS

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean tient à remercier ses membres, son conseil d'administration et certains partenaires qui ont contribué au développement et à la réflexion entourant cette plateforme :

L'équipe de Culture Montréal, notamment Pierre-François Sempéré, directeur du développement stratégique et politique, et Valérie Beaulieu, directrice générale;

L'équipe du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec : Éric Lord, directeur général, et Nathalie Girard, coordonnatrice des communications;

Les membres de l'équipe de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ont contribué à l'idéation :

Julie Gagnon, agente de développement;
Caroline Marcel, coordonnatrice du développement;
Vanessa Tremblay, chargée de projet;
Meggie Torresan, chargée de projet;

à la rédaction :

Gabrielle Desbiens, directrice générale.

Révision linguistique : Stéphanie Tétreault

Graphisme : Mathilde Martel-Coutu, Centre Sagamie

© Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2022



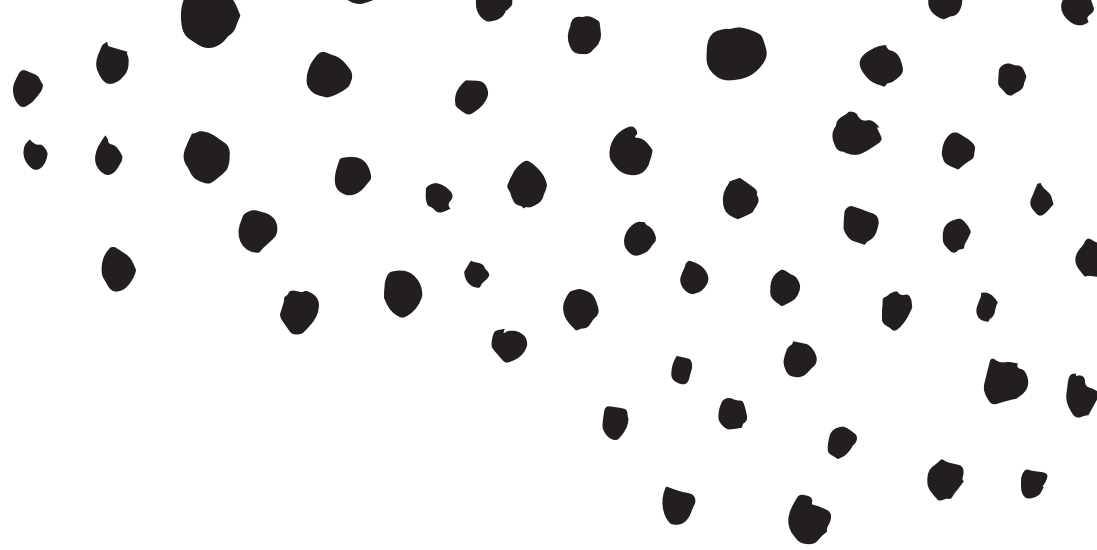


TABLE DES MATIÈRES

Préambule

04

Section 1

La qualité de vie des
professionnel·le·s des arts
et de la culture

05

Section 2

La santé des
écosystèmes culturels
régionaux

07

Section 3

Le numérique
comme vecteur de
développement régional
durable

10

Section 4

Une santé culturelle
pour toutes et tous

12

Synthèse des
recommandations de
Culture Saguenay-Lac-
Saint-Jean pour les
candidat·e·s du Saguenay-
Lac-Saint-jean

14

PRÉAMBULE

L'écosystème québécois des arts et de la culture a été plus qu'ébranlé par la pandémie; il a été percuté. Sa précarité et sa fragilité ont été décuplées. Non seulement avons-nous perdu de précieuses personnes dans des postes clés, mais le fait de n'avoir aucun filet social a rendu vulnérables plusieurs d'entre nous. Les gouvernements ont dû réagir et même modifier les critères d'accès aux différents programmes de soutien et d'assurance emploi.

Jamais n'a-t-on autant parlé de l'importance de la culture et des arts dans nos vies. Les artistes se sont mobilisés pour offrir de la musique sur les balcons, des comédien·ne·s ont offert des prestations à des particuliers au téléphone, des chanteur·euse·s et des danseur·euse·s ont partagé leurs œuvres sur les réseaux sociaux. Notre travail, déjà essentiel, devenait nécessaire et un élément entretenant une saine santé mentale pour la population vivant le confinement.

Il a été possible pour les ministères et les sociétés d'État affectés aux arts et à la culture de déployer des moyens plus importants afin de soutenir les organismes et individus qui peinaient à survivre, faute de publics et de capacité de production. Ces fonds ont été salutaires. Ils l'étaient avant la pandémie, mais celle-ci a amplifié la situation.

À l'aube des élections provinciales, Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, membre du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (RCRCQ), souhaite que les sommes supplémentaires investies en pandémie soient reconduites au moins pour les quatre prochaines années afin de laisser le temps au secteur des arts et de la culture de se consolider après cette période si éprouvante.

Les arts et la culture sont l'âme de notre belle nation québécoise. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous sommes fiers et fières de notre culture, de nos artistes, de nos artisan·e·s et de tous ceux et celles qui travaillent à les soutenir et à les reconnaître. Les futures personnes élues de notre région devront porter attention à ces richesses, et nous aider à mieux les soutenir, les valoriser et les appuyer dans leurs nombreux projets.

En tant que leader et organisme de représentation sectorielle, Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean présente 15 recommandations pour un milieu artistique et culturel fort et fier. Ensemble, travailleur·se·s culturel·le·s, artistes et représentant·e·s des gouvernements, nous ferons vivre la culture au plus grand nombre. Et ça, c'est bon pour notre santé collective.

SECTION 1

LA QUALITÉ DE VIE DES PROFESSIONNEL·LE·S DES ARTS ET DE LA CULTURE

Un pas important a été franchi dans l'amélioration des conditions de vie des artistes et des personnes qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture avec l'adoption du [projet de loi no 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste](#). Toutefois, un défi demeure : faire respecter les principes de cette loi sur l'ensemble du territoire à travers des associations sectorielles, malheureusement peu familières avec les réalités vécues par les artistes et par les travailleur·se·s en dehors des grands centres.

En plus de sécuriser leurs conditions de travail dans la Loi, des efforts supplémentaires visant à mettre en place des mesures qui valorisent davantage les actions et les œuvres des artistes en région doivent être faits. Trop souvent, les artistes qui vivent hors des grands centres sont stigmatisé·e·s. Cessons de voir le travail en périphérie comme une « école » menant à la professionnalisation qui se ferait nécessairement dans les grands centres et faisons briller les talents sur l'ensemble du territoire québécois.

D'ailleurs, le secteur des arts et de la culture est gorgé de professionnel·le·s qui exercent des compétences le plus souvent comparables au « compétences du futur », telles que les définit la Commission des partenaires du marché du travail dans son [Référentiel québécois des compétences du futur](#). En effet, selon le Référentiel, cinq changements auront des effets sur le futur marché de l'emploi : la diminution du travail de routine, le dégroupement des tâches, le besoin accru d'adaptation et de résilience des travailleur·se·s, la capacité des travailleur·se·s à travailler avec les technologies et l'accent sur les compétences difficiles à automatiser.

L'essence même du travail dans le secteur des arts est intellectuel, créatif, adaptatif. Ses travailleur·se·s ont fait preuve d'une immense résilience face à la pandémie, et ont développé leur littératie et leur numératie à travers divers programmes de formation et projets de développement numérique. Les expertises de notre domaine pourront ainsi servir à d'autres, et contribuer à l'attractivité et à la rétention de la richesse du capital humain dans nos régions.

CULTURE

Saguenay-Lac-Saint-Jean
recommande

- + Établir des normes et conditions salariales équitables pour l'ensemble des personnes qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture;
- + Décentraliser les pôles culturels hors des grands centres pour mieux appuyer les artistes des périphéries;
- + Reconnaître et valoriser les expertises du secteur culturel.



SECTION 2

LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES CULTURELS RÉGIONAUX

La richesse des cultures sur le territoire

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte sur 49 administrations municipales et sur le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan¹ pour appuyer et soutenir le développement culturel, créatif et artistique sur l'ensemble du territoire. La pluralité des offres culturelles fait notre renommée nationale. Les relations entre Autochtones et allochtones sont ainsi une richesse à valoriser, à nourrir et à consolider.

Un choc dans le milieu muséal

Le secteur muséal québécois a vu atterrir de manière unilatérale une idée du premier ministre Legault : les [Espaces bleus](#). Basé sur une volonté de créer un «réseau de lieux culturels et patrimoniaux planifié pour la promotion et la transmission de notre héritage culturel», qui aura la vocation de «valoriser notre histoire, nos héroïnes et nos héros, de tous les horizons et de toutes les époques», le déploiement du réseau des Espaces bleus est coordonné par un bureau de projet du ministère de la Culture et des Communications et par le Musée de la civilisation du Québec. Pour assurer un atterrissage en douceur et en complémentarité avec les 18 musées du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce projet devra être présenté et défini à la Table de concertation des musées du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

¹ Organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh



Des outils pertinents pour une meilleure gestion du patrimoine

Adopté en mars 2021, le [projet de loi no 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives](#) délègue plus de responsabilités pour la gestion du patrimoine immobilier aux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Ces responsabilités sont majeures et doivent être accompagnées de mesures de sensibilisation et d'éducation des équipes des MRC, en plus de soutien en ressources financières et humaines pour atteindre les objectifs et pour se conformer à la Loi.

Le soutien aux entrepreneurs artistiques

Dans un contexte où le Québec se réjouit d'être un leader dans le développement de PME et de TPE, il faut assurer du soutien adéquat et équitable aux entreprises du secteur culturel et artistique. En effet, les entreprises de ce secteur sont moins reconnues par les organismes de soutien en entrepreneuriat, qui ne possèdent pas ou peu la connaissance fine de leurs réalités. Pour pallier ce manque, le Conseil des arts et des lettres du Québec a mandaté Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que ses pairs, les Conseils régionaux de la culture, pour déployer des stratégies complémentaires à l'écosystème entrepreneurial régional en place.

CULTURE

Saguenay-Lac-Saint-Jean
recommande

- + Appuyer et soutenir la création d'un conseil des cultures autochtones (en écho à la recommandation du RCRCQ);
- + Présenter adéquatement le projet des Espaces bleus à la Table de concertation des musées du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- + Clarifier la définition et le modèle de gestion des Espaces bleus en vue d'une complémentarité de ces institutions au sein de l'écosystème (en écho au RCRCQ);
- + Établir une gouvernance des Espaces bleus transparente et en cohérence avec l'écosystème régional en intégrant les acteurs et actrices régionaux aux processus de décision (en écho au RCRCQ);
- + Relancer le volet 2 du [Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier](#) visant à signer des ententes pour l'embauche d'agent·e·s de développement en patrimoine immobilier entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications;
- + Déployer des programmes de soutien aux entreprises culturelles de la région, en collaboration avec l'écosystème entrepreneurial existant.



SECTION 3

LE NUMÉRIQUE COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE

Le [Plan culturel numérique du Québec](#) porte des ambitions louables, dont plusieurs se sont réalisées. Mentionnons la mesure 120, qui a permis de déployer un réseau d'agent·e·s de développement culturel et numérique dans près de 50 organismes de représentation sectorielle et territoriale du Québec. Contribuant largement à la transformation numérique du secteur, ces agent·e·s sont désormais un incontournable dans une majorité d'organismes qui les ont accueilli·e·s.

L'accroissement des compétences sur la découvrabilité et sur la compréhension fine des données ainsi qu'une vision responsable du développement numérique sont, pour Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, les éléments essentiels de la poursuite d'une transformation numérique, qui nécessitera des ressources importantes.



CULTURE

Saguenay-Lac-Saint-Jean
recommande

- + Reconduire les mesures du *Plan culturel numérique du Québec* et y adjoindre des moyens financiers pour la réalisation de projets issus du milieu;
- + Reconduire et bonifier la mesure 120 du *Plan culturel numérique du Québec* visant à mettre sur pied et à animer un réseau d'agent·e·s de développement culturel et numérique dans les organismes de soutien;
- + Avec des ressources suffisantes, soutenir les initiatives de transformation numérique écologiquement responsables des organismes culturels et artistiques.

SECTION 4

UNE SANTÉ CULTURELLE POUR TOUTES ET TOUS

La « santé culturelle » fait référence à l'équilibre entre la santé mentale et la santé physique. Un corps sain dans un esprit sain, comme dirait la journaliste culturelle Émilie Perreault, qui a popularisé le terme de la santé culturelle.

Or, comment définit-on un « esprit sain » ? Un esprit nourri, stimulé, émerveillé et qui a accès à la beauté ; soit ce que nous proposent les artistes et les personnes qui travaillent dans le milieu culturel. Ainsi, la pandémie aura contribué à mettre en lumière les bienfaits essentiels des arts et de la culture sur la santé mentale des Québécoises et des Québécois.

Pour assurer l'accès en « première ligne » aux arts et à la culture, il faut mettre l'accent sur le rôle des enseignant·e·s généralistes et spécialistes en arts ainsi que des éducateur·trice·s en garderie comme passeurs de culture.

Encore faut-il s'attarder à un enjeu s'appliquant à un autre type d'enseignement : celui des programmes arts-études. Les centres de services scolaires ne reconnaissent pas les professeur·e·s issu·e·s des organismes de formation en arts qui possèdent les compétences propres à leur discipline, ces institutions exigent plutôt des diplômes d'enseignement pour toute personne désirant pratiquer en tant que professeur·e. L'enjeu s'accroît dans certaines régions du Québec, où les programmes d'enseignement pour obtenir les certifications requises ne sont pas disponibles, ce qui réduit l'accès à des professeur·e·s qualifié·e·s, au désavantage à la fois des élèves et des organismes de formation en arts établis hors des grands centres.

CULTURE

Saguenay-Lac-Saint-Jean
recommande

- + Intégrer l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnes qui travaillent auprès des jeunes enfants;
- + Bonifier l'enveloppe des ententes de développement culturel et appuyer financièrement les initiatives issues des politiques culturelles en lien avec la vitalité des milieux de vie;
- + Rendre accessibles dans toutes les régions du Québec les ponts d'enseignement pour les professeur·e·s spécialistes des programmes arts-études.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN POUR LES CANDIDAT·E·S DU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN

Recommandation de concert avec le Réseau des Conseils régionaux de la culture du Québec

Reconduire les sommes supplémentaires investies en pandémie au moins pour les quatre prochaines années.

La qualité de vie des professionnel·le·s des arts et de la culture

1. Établir des normes et conditions salariales équitables pour l'ensemble des personnes qui œuvrent dans le secteur des arts et de la culture;
2. Décentraliser les pôles culturels hors des grands centres pour mieux appuyer les artistes des périphéries;
3. Reconnaître et valoriser les expertises du secteur culturel.

La santé des écosystèmes culturels régionaux

4. Appuyer et soutenir la création d'un conseil des cultures autochtones (en écho à la recommandation du RCRCQ);
5. Présenter adéquatement le projet des Espaces bleus à la Table de concertation des musées du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
6. Clarifier la définition et le modèle de gestion des Espaces bleus en vue d'une complémentarité de ces institutions au sein de l'écosystème (en écho au RCRCQ);

7. Établir une gouvernance des Espaces bleus transparente et en cohérence avec l'écosystème régional en intégrant les acteurs et actrices régionaux aux processus de décision (en écho au RCRCQ);
8. Relancer le volet 2 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier visant à signer des ententes pour l'embauche d'agent·e·s de développement en patrimoine immobilier entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications;
9. Déployer des programmes de soutien aux entreprises culturelles de la région, en collaboration avec l'écosystème entrepreneurial existant.

Le numérique comme vecteur de développement régional durable

10. Reconduire les mesures du *Plan culturel numérique du Québec* et y adjoindre des moyens financiers pour la réalisation de projets issus du milieu;
11. Reconduire et bonifier la mesure 120 du *Plan culturel numérique du Québec* visant à mettre sur pied et à animer un réseau d'agent·e·s de développement culturel et numérique dans les organismes de soutien;
12. Avec des ressources suffisantes, soutenir les initiatives de transformation numérique écologiquement responsables des organismes culturels et artistiques.

Une santé culturelle pour toutes et tous

13. Intégrer l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnes qui travaillent auprès des jeunes enfants;
14. Bonifier l'enveloppe des ententes de développement culturel et appuyer financièrement les initiatives issues des politiques culturelles en lien avec la vitalité des milieux de vie;
15. Rendre accessibles dans toutes les régions du Québec les ponts d'enseignement pour les professeur·e·s spécialistes des programmes arts-études.

culture
Saguenay-Lac-Saint-Jean